Paris, le 11 mai 2020

Nos références : 36/2020/MJ/ES

Monsieur le Ministre,

La CFDT Fonctions publiques a pris bonne note de vos propos lors des dernières audioconférences du 29 avril, puis à nouveau le 6 mai, consacrées au déconfinement, à la reprise d'activités, particulièrement ceux relatifs aux conséquences de la réouverture très partielle et différenciée des établissements scolaires sur les situations administratives des agents.

Si vos réponses ont permis d'apporter les premières précisions sur le fait que rien ne change avant le 2 juin, les incertitudes sur la suite ne font qu'amplifier les inquiétudes liées au risque sanitaire.

En premier lieu, nous confirmons les positionnements très divers des employeurs dans les informations qu'ils délivrent aux agents. Si certains sont attentionnés, d'autres font surtout preuve d'autoritarisme particulièrement anxiogène et contreproductif, nuisant ainsi à réunir les conditions d'une reprise d'activités à la hauteur de la situation et des besoins des usagers.

En second lieu, de nombreuses situations particulières exigeront des réponses précises pour :

- tenir compte des attentions requises par un enfant en situation de handicap
- tenir compte des situations liée à un enfant considéré comme vulnérable au regard du risque Covid-19
- tenir compte de l'ensemble des motifs de non scolarisation : manque de place, accueil discontinu, absence de transports, absence de cantine, etc.

Enfin, la question des modalités de l'obtention des attestations nécessaires devra être précisée, particulièrement en matière de délais.

Sur la base des nombreuses sollicitations tant de nos adhérents que de l'ensemble des agents, la CFDT appelle votre attention sur le souhait formulé d'une attestation unique pour tous les sujets qui impliquerait le bénéfice d'une autorisation spéciale d'absence.

Monsieur le Ministre Olivier DUSSOPT
Ministère de la Fonction Publique
Secrétariat particulier
Télédoc 146 – 139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

…/…

Confédération Française Démocratique du Travail
Union des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Email uffa@uffa.cfdt.fr – treso.compta@uffa.cfdt.fr

En complément des demandes listées ci-dessus, nous avons pris positivement note des propos du Premier ministre ainsi que des vôtres les relayant pour la Fonction publique, engageant les employeurs à faire du dialogue social un élément essentiel de la reprise d'activités. Pour autant, au niveau de proximité sur l'ensemble des trois versants, ces engagements rencontrent parfois des difficultés de mise en oeuvre. Les protocoles de déconfinement s'imposent plus qu'ils ne sont partagés et construits collectivement. Les agents ne pourront être efficaces que s'ils sont rassurés. Aussi, la CFDT Fonctions publiques souhaite vivement la diffusion de doctrines écrites en complément des multiples échanges oraux. Nos équipes le constatent : la diffusion d'informations et de questions-réponses sur les sites officiels permet de lever nombre d'interrogations, voire de suspicions, de part et d'autres.

Pour finir, nous nous permettons de rappeler notre attente, outre de protocoles concertés en proximité pour accompagner la reprise d'activités, de la mise en place de comités de suivi du déconfinement.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos revendications, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Mylène JACQUOT,

Secrétaire générale

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Email uffa@uffa.cfdt.fr – treso.compta@uffa.cfdt.fr